



## MAIRIE

### SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

#### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2018

##### *Le Conseil Municipal a*

- ↪ décidé de verser une participation de 131.50 € correspondant aux frais engendrés par le Centre médico-scolaire de Chantonay. A raison de 0.50 € par enfant rattaché, considérant que l'effectif total pour Saint Martin-des-Noyers était de 263 élèves pour l'année 2015/2016,
- ↪ accordé à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Pays des Deux Lay, une subvention exceptionnelle de 100 euros pour l'organisation de la journée départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Vendée.
- ↪ sollicité une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) au titre du plan Héritage et Société, pour l'aménagement d'un terrain multisports et adopté le plan de financement exposé ci-dessous :

Coût total des travaux	38.350.00 € H.T.
FSIL	8.710.00 €
CNDS (50 %)	19.175.00 €
Autofinancement	10 465.00 €

- ↪ fixé le taux d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à 100 % et au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 100 % conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux organes délibérants de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires d'un cadre d'emplois remplissant les conditions pour être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois.
- ↪ approuvé la modification du tableau de l'effectif permanent de la commune, compte tenu des nécessités des services et afin de permettre la nomination des agents.
- ↪ adopté les statuts du syndicat mixte ouvert à la carte dénommé « e-Collectivités Vendée » compte tenu de l'intérêt pour la commune d'y adhérer. Le syndicat a pour objet le développement des outils et des usages numériques de ses membres sur la base d'une mutualisation et d'une mise en commun des technologies de gestion, d'information et de communication et a décidé d'adhérer à cette structure.
- ↪ nommé M. Fabien PICARD en tant que représentant pour l'élection d'un délégué au sein du comité syndical d'e-collectivités Vendée.
- ↪ décidé d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique. C'est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge

administratif. Le Centre de Gestion souhaite de cette manière se positionner en tant que "tiers de confiance" auprès des élus-employeurs et de leurs agents. A autorisé le Maire à signer la convention à conclure avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.

↪ approuvé la convention n° 2018.ECL.0602, auprès du SyDEV, pour la réalisation de travaux neufs de mise en lumière de la flèche du clocher de l'église, fixant la participation de la commune à :

Nature des travaux	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Travaux neufs éclairage public	15.014.00 €	18.017.00 €	15.014.00 €	70 %	10.510.00 €
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>10.510.00 €</b>

↪ approuvé la convention n° 2018.ECL.0601, auprès du SyDEV, pour la réalisation de travaux neufs d'éclairage par la pose d'un candélabre rue de la Cornillère, fixant la participation de la commune à :

Nature des travaux	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Travaux neufs éclairage public	4.094.00 €	4.913.00 €	4.094.00 €	70 %	2.866.00 €
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>2.866.00 €</b>

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 8 juin 2018.

Le Maire,  
Signé Daniel MENANTEAU